



PANNE POMPE À CHALEUR xxxxxx

Par **FAT38**, le **11/02/2019** à **09:18**

Bonjour En 2009 nous avons installé une pompe à chaleur eau/eau de marque xxxxxx par la société xxxxxx qui depuis a été mise en liquidation judiciaire. Ce 11 janvier notre pompe à chaleur tombe en panne en plein hiver et en plein froid. La société qui s'occupe de l'entretien de cette pompe à chaleur xxxxxx détecte une panne du ventilateur et nous fait un devis de prêt de 3000 € ! Trouvant la réparation élevée et ne comprenant pas qu'un produit aussi recommandé que la marque xxxxxx tombe déjà en panne je contacte le responsable xxxxxx responsable de notre secteur. Ce dernier au téléphone nous dit après nous avoir posé plusieurs questions que l'installation a été mal faite, que nous n'aurions jamais du acheter ce type de PAC, que si il nous répare le ventilateur il se peut que dans un an ou deux le compresseur tombe en panne etc et il nous propose alors de nous vendre une autre PAC soi-disant mieux adaptée en nous faisant une ristourne de 40 % sur 12 000 Euros et qu'on bénéficierait certainement d'un crédit d'impôt. Sur ce il se met en contact avec xxxxxx pour lui faire le devis de la PAC (suppose donc de s'occuper de l'installation de la nouvelle machine) A notre grande surprise nous recevons le devis de xxxxxx qui nous annonce un montant total de 14 000 € !!!! alors que xxxxxx nous accordait une ristourne de 40% À présent nous sommes vraiment déroutés et nous voudrions savoir si nous pouvons faire jouer la garantie décennale puisque l'achat de la PAC initiale a été faite exactement [le 15 Septembre 2019](#) Je vous remercie par avance de nous donner vos conseils par retour Sincères salutations xxxxxx
Mail : xxxxxx@xxxxxx.fr

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...